RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00104
Numéro SIREN : 444 950 653
Nom ou dénomination : SOUCHON CONSTRUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2022 sous le numéro de dépôt 27456

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 170 avenue des cocardières 34160 CASTRIES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44495065300030 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2022

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 780	AG	4 381	5 399
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	107 234	AS	69 135	38 099
		Autres immobilisations corporelles	AT	533 433	AU	255 079	278 354
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 015	CV		1 015
		Créances rattachées à des participations	BB	16 900	BC		16 900
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	668 364	BK	328 595	339 768
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 729 413	BY	39 554	1 689 858
		Autres créances (3)	BZ	150 047	CA		150 047
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	1 069 765	CG		1 069 765
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 569	CI		14 569
		TOTAL (III)	CJ	2 963 795	CK	39 554	2 924 241
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 632 160	1A	368 150	3 264 009

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 44 098

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	222 982
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	789 437
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 020 670
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	39 924
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	39 924
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	243 097
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50 480
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 560
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 131 742
	Dettes fiscales et sociales	DY	743 207
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	26 658
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	669
	TOTAL (IV)	EC	2 203 415
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 264 009

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 045 260
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue : services *	FG	7 095 472	FH		FI	7 095 472
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 095 472	FK		FL	7 095 472
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	49 541
	Autres produits (1) (11)					FQ	37
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 145 051
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 176 131
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 756 324
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 128
	Salaires et traitements*					FY	618 529
	Charges sociales (10)					FZ	357 914
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	109 896
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 431
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	33 924
	Autres charges (12)					GE	8
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 082 288
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 062 762
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	678
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	678
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 323
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 323
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(644)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 062 118

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2022**

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	21 666
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	21 666
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	252
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	11 377
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 629
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	10 036
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	282 718
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 167 396
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 377 959
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	789 437

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	18 949
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6** ; obligatoires **A9** ; Dont cotisations facultatives Madelin **A7** ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	252	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	11 377	
Produits des cessions d'éléments d'actif		21 666

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	8 891	KE	KF 8 790
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9		KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS	96 423	KT	KU 23 310
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	90 519	KW	KX 3 889
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	301 722	KZ	LA 158 172
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	23 883	LC	LD 9 128
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN	512 549	LO	LP 194 500
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	15 915	8V	8W 2 000
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
		TOTAL IV	LQ	15 915	LR	LS 2 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	537 355	ØH	ØJ 205 290

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV 7 901	LW 9 780	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ 12 498	MK 107 234	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM	MN 94 408	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP 48 412	MQ 411 482	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS 5 469	MT 27 542	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
		TOTAL III	IY		NG 66 380	NH 640 668	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY 17 915	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	NK 17 915	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK 74 281	ØL 668 364	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2022

DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 891	PF	3 391	PG	7 901	PH	4 381
TOTAL I		RK	8 891	RM	3 391	RN	7 901	RO	4 381
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	58 213	QA	23 408	QB	12 487	QC	69 135
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	46 508	QE	9 832	QF		QG	56 340
	Matériel de transport	QH	152 436	QI	67 951	QJ	37 046	QK	183 341
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 552	QM	5 313	QN	5 469	QO	15 397
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	272 711	QV	106 505	QW	55 002	QX	324 214
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	281 602	ØP	109 896	ØQ	62 903	ØR	328 595

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	35 382	4B	33 924	4C	29 382	4D	39 924
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	35 382	TV	33 924	TW	29 382	TX	39 924
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	37 333	6U	3 431	6V	1 210	6W	39 554
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	37 333	TY	3 431	TZ	1 210	UA	39 554
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	72 715	UB	37 355	UC	30 592	UD	79 478
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	37 355	UF	30 592		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	16 900	UM		UN	16 900
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	44 098				44 098
	Autres créances clients	UX	1 685 314		1 685 314		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 472		3 472		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	139 726		139 726		
	Etat et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 848		6 848		
Charges constatées d'avance		VS	14 569		14 569		
TOTAUX		VT	1 910 930	VU	1 849 932	VV	60 998
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	243 097	92 502	150 595	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	480	480		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 131 742	1 131 742		
Personnel et comptes rattachés		8C	76 330	76 330		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	75 477	75 477		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	105 289	105 289		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	468 195	468 195		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	17 916	17 916		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	50 000	50 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26 658	26 658		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	669	669		
TOTAUX		VY	2 195 855	VZ 2 045 260	150 595	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	152 463	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	76 123	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

SOUCHON CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros

ZAC Via Domitia
170 Avenue des Cocardières
34160 CASTRIES

444 950 653 RCS Montpellier

EXTRAIT DU PROCES DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2022

Exercice clos le 30 Juin 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 789 437 euros en totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale ordinaire des associés, après avoir constaté que les sommes distribuables s'élèvent à 1 012 419 euros, décider de les affecter de la manière suivante :

A titre de dividende	500 000 euros
Le solde au poste « autres réserves »	512 419 euros

L'assemblée générale ordinaire des associés, déclare en outre, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que la somme de 500 000 euros distribuée, et attachée aux 100 actions composant le capital social, correspond en totalité à des dividendes n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40 %.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes	Fraction éligible à l'abattement
30/06/2021	269 000 €	Néant
30/06/2020	524 000 €	Néant
30/06/2019	1 000 000 €	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Copie certifiée conforme

Le Président
MS HOLDING
Nicolas SOUCHON

SOUCHON CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 500 euros

ZAC Via Domitia
170 Avenue des Cocardières
34160 CASTRIES

444 950 653 RCS Montpellier

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

Exercice clos le 30 Juin 2022

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice écoulé clos le 30 Juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires sur l'exercice 2022 a progressé de 16,43 % par rapport à l'exercice 2021.

La société a réalisé très largement son chiffre d'affaires prévisionnel.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2022 est de 6,5 millions d'euros HT, avec pour objectif le maintien des marges brutes sur chantiers.

Le recours à la sous-traitance représente un coût de 1 159 K€ (16,35 % du chiffre d'affaires) contre 1 306 K€ pour l'exercice précédent (21,46 % du chiffre d'affaires).

Une provision pour les factures « prorata » a été comptabilisée pour 3 400 euros.

Nous avons provisionné une somme de 6 000 euros pour un litige avec un client particulier. La provision SAV de l'exercice s'élève à 34 000 euros pour une reprise de la provision de l'exercice précédent à concurrence de 29 000 euros.

SITUATION DE LA SOCIETE

A - ANALYSE DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

A-1 - A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 339 769 euros contre 255 753 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 2 909 672 euros contre 2 769 647 euros pour l'exercice clos le 30 Juin 2021.

A-2 - Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 1 020 670 euros contre 500 232 euros pour l'exercice précédent.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 2 202 746 euros contre 2 529 043 euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2021.

Elles comprennent :

. Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	243 097 €
. Emprunts et dettes financières divers	50 480 €
. Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 560 €
. Fournisseurs et comptes rattachés	1 131 742 €
. Dettes fiscales et sociales	743 207 €
. Autres dettes	26 658 €

B - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 7 095 472 euros contre 6 088 543 euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2021, soit une augmentation de 16,54 %.

Les charges d'exploitation, exclusion étant faite des dotations aux amortissements et provisions, s'élèvent à 5 935 037 euros contre 5 347 145 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 10,99 %. Elles représentent 83,64 % du chiffre d'affaires nets hors taxes contre 87,82 % au titre de l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié à la clôture de l'exercice était de 20 salariés, contre 16 au titre de l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements et aux provisions pour 147 251 euros contre 140 873 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 062 762 euros contre 670 502 euros en 2021.

Le résultat financier ressort à (644) euros contre 2 434 euros au titre de l'exercice 2021, et le résultat exceptionnel à 10 036 euros contre 5 771 euros au titre du précédent exercice.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 282 718 euros contre 187 149 euros en 2021.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net comptable après impôt de 789 437 euros contre un bénéfice de 491 559 euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2021.

RESULTATS-AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 789 437 euros en totalité au poste « autres réserves ».

Après avoir constaté que les sommes distribuables s'élèvent à 1 012 419 euros, nous vous invitons à les affecter de la manière suivante :

A titre de dividendes	500 000 euros
Le solde au poste « autres réserves »	512 419 euros

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que la somme de 500 000 euros distribuée, et attachée aux 100 actions composant le capital social, correspond en totalité à des dividendes n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40 %.

Enfin nous vous rappelons qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes	Fraction éligible à l'abattement
30/06/2021	269 000 €	Néant
30/06/2020	524 000 €	Néant
30/06/2019	1 000 000 €	Néant

REMUNERATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous invitons à approuver les rémunérations perçues par le Président et le Directeur Général au titre de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que les mandats du Président et du Directeur Général n'arrivent pas à expiration à l'issue de la présente consultation.

EMPRUNTS SOUSCRITS ET REMBOURSES

Au cours de l'exercice 2022, nous avons souscrit cinq nouveaux emprunts pour un total de 152 463 euros et nous avons procédé à des remboursements d'emprunts pour un montant de 76 123 euros.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues au titre des exercices précédents.

DECISIONS DIVERSES

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2022 font apparaître des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, pour un montant de 9 994 euros. Elle approuve ladite valeur ainsi que l'impôt sur les sociétés correspondant.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que la société SOUCHON CONSTRUCTIONS détient le contrôle direct ou indirect de la société suivante :

. SAS SC RHONE ALPES : 1 000 actions (100 % du capital)

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

* * *

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner au Président et au Directeur Général, quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre Président vous invite, à adopter les projets de décisions qu'il soumet à votre vote.

Le 25 Novembre 2022

LA PRESIDENCE
MS HOLDING
Nicolas SOUCHON